

Changements importants touchant les Fonds Granite Sun Life multirisques axés sur une date d'échéance

En août 2023, Gestion d'actifs PMSL (« PMSL ») commencera à apporter des changements importants aux fonds distincts Granite Sun Life multirisques axés sur une date d'échéance (les « Fonds Granite axés sur une date d'échéance »). PMSL fera les changements suivants :

- Modification de la structure des Fonds Granite axés sur une date d'échéance
- Modification de la répartition de l'actif des Fonds Granite axés sur une date d'échéance (augmentation de la pondération en actions et ajout de nouveaux placements);
- Ajout de deux nouveaux Fonds Granite Retraite (prudent et audacieux)
- Modification de la date de transfert du Fonds Granite 2020 au Fonds Granite Retraite

Chacun de ces changements est expliqué ci-après.

Modification de la structure de tous les Fonds Granite axés sur une date d'échéance

PMSL mettra en œuvre un changement de structure le **23 août 2023**.

Actuellement, les fonds Granite axés sur une date d'échéance investissent dans des fonds sous-jacents individuels qui fournissent une exposition à différentes catégories d'actifs. Les Régimes collectifs de retraite (RCR) de la Sun Life gèrent les Fonds Granite axés sur une date d'échéance selon les directives de l'équipe Solutions multiactifs de PMSL. Avec la nouvelle structure, chaque Fonds Granite axé sur une date d'échéance investira dans un fonds sous-jacent de PMSL, qui lui investira dans différents fonds et titres individuels. PMSL gèrera directement les fonds, y compris les opérations liées aux fonds sous-jacents et aux titres.

La nouvelle structure des Fonds Granite axés sur une date d'échéance devrait apporter les avantages suivants :

- **Trouse d'outils élargie pour concrétiser les idées de placement** : La nouvelle structure permettra à l'équipe Solutions multiactifs de PMSL d'investir dans plus de types de titres, dont des fonds négociés en bourse (FNB) et des dérivés, selon le cas.
- **Exécution simplifiée et accélérée des opérations** : PMSL pourra faire des opérations plus rapidement. Cela permettra à l'équipe Solutions multiactifs de PMSL de mettre en œuvre plus vite les décisions stratégiques et tactiques, et d'apporter des changements aux fonds sous-jacents s'il y a lieu.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

Ce changement de structure rendra PMSL plus agile et l'aidera à respecter son engagement au titre de l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM ») des façons suivantes :

- **Parcours NZAM amélioré** : Grâce à cette structure plus souple, il sera plus facile d'ajouter des fonds et d'autres instruments de placement qui aideront PMSL à atteindre l'objectif de l'initiative NZAM.
- **Suivi efficace des progrès liés à l'initiative NZAM** : PMSL disposera de données plus transparentes sur les placements sous-jacents des Fonds Granite axés sur une date d'échéance. Cela lui permettra de mieux suivre ses progrès liés à l'initiative NZAM.

Le changement de structure ne change en rien les frais liés aux Fonds Granite axés sur une date d'échéance.

Le **23 août 2023**, nous transférerons à PMSL les parts des fonds sous-jacents détenues dans les fonds distincts des RCR et recevrons de PMSL des parts des fonds de placement de PMSL. Cette opération entraînera des dispositions imposables en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, car :

- les Fonds Granite axés sur une date d'échéance ont généré des gains ou des pertes en capital non réalisées au fil des ans;
- ce transfert implique la vente et l'achat de placements par les fonds distincts des RCR.

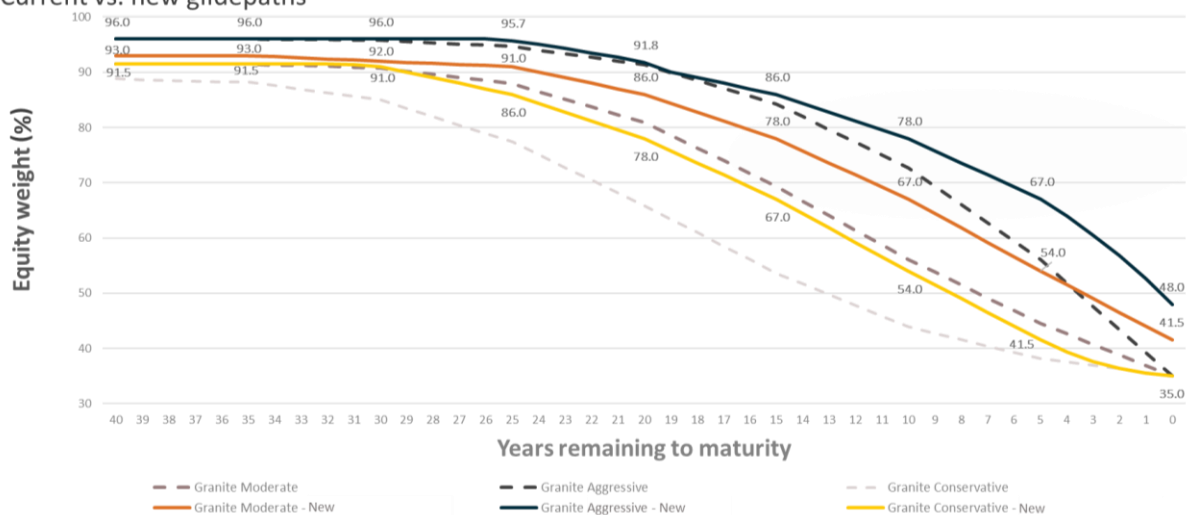
Modification de la répartition de l'actif

PMSL augmentera la pondération en actions des Fonds Granite axés sur une date d'échéance comme suit :

Fonds axé sur une date d'échéance	Pondération en actions au point de départ – Fonds 2065 (%)		Pondération en actions à l'échéance – Fonds Retraite (%)	
	Pondération actuelle	Nouvelle pondération	Pondération actuelle	Nouvelle pondération
Prudent	89,0	91,5	35,0	35,0
Modéré	91,5	93,0	35,0	41,5
Audacieux	96,0	96,0	35,0	48,0

La pondération actuelle et la nouvelle pondération sont illustrées dans le graphique ci-dessous.

Current vs. new glidepaths



Les pondérations accrues en actions reflètent l'importance croissante accordée au besoin de continuer à faire fructifier l'épargne pendant la retraite d'un investisseur, qui peut s'étendre sur trois décennies.

PMSL ajoutera aussi trois catégories d'actif aux Fonds Granite axés sur une date d'échéance : les placements directs en infrastructures, les placements directs en immobilier et les placements alternatifs liquides. PMSL intégrera aux fonds dont la date d'échéance approche jusqu'à 3,2 % de placements directs en infrastructures et en immobilier. De plus, elle intégrera des placements alternatifs liquides à tous les Fonds Granite axés sur une date d'échéance. La pondération de ces placements sera plus élevée (jusqu'à 3,5 %) dans les fonds dont la date d'échéance approche.

PMSL estime que les actifs réels, comme les placements directs en immobilier et en infrastructures, peuvent offrir une diversification avantageuse par rapport aux actions et aux obligations. Ils peuvent aussi procurer des rendements qui sont corrélés positivement avec l'inflation.

PMSL procédera aux changements de répartition de l'actif et à l'ajout des nouvelles catégories d'actifs en plusieurs étapes, entre la fin de 2023 et la fin de 2024.

Ajout de deux nouveaux Fonds Granite Retraite (prudent et audacieux)

PMSL et les RCR ajouteront deux nouveaux fonds de retraite aux Fonds Granite Sun Life multirisques axés sur une date d'échéance, soit le **Fonds distinct Granite Retraite prudent Sun Life** et le **Fonds distinct Granite Retraite audacieux Sun Life** (les « Fonds Granite Retraite multirisques »). Vous aurez accès aux nouveaux Fonds Granite Retraite multirisques dans votre régime ou vos régimes à compter du **7 septembre 2023**.

PMSL ajoute les nouveaux Fonds Granite Retraite multirisques pour vous offrir plus de souplesse et des choix qui cadrent avec différents profils de risque, à l'image des autres Fonds Granite Retraite multirisques.

Modification de la date de transfert du Fonds Granite 2020 au Fonds Granite Retraite

Vu le changement de structure de fonds, nous avons déterminé qu'il était préférable de transférer l'actif du Fonds Granite 2020 au Fonds Granite Retraite avant juin 2024.

Nous transférerons l'actif des Fonds Granite 2020 multirisques aux fonds Granite Retraite multirisques correspondants le **7 septembre 2023**.

- Fonds prudent Granite 2020 – transfert au nouveau Fonds Granite Retraite prudent
- Fonds modéré Granite 2020 – transfert au Fonds Granite Retraite (Fonds Retraite existant)
- Fonds audacieux Granite 2020 – transfert au nouveau Fonds Granite Retraite audacieux

En outre, nous redirigerons les cotisations de participants destinées aux Fonds Granite 2020 (prudent, modéré, audacieux) vers les Fonds Granite Retraite multirisques correspondants.

Notre objectif en avançant le transfert en septembre 2023 est de réduire l'incidence des gains ou des pertes en capital pour les participants qui ont des placements dans un régime non enregistré (imposable). L'alignement du moment du transfert de l'actif et du changement de structure permettra aux participants d'éviter de réaliser un deuxième gain en capital en 2024.

Une fois le transfert effectué, vous verrez s'afficher dans votre compte une vente d'unités d'un ou plusieurs Fonds Granite 2020 et un achat d'unités du ou des Fonds Granite Retraite correspondants.

Quelle est l'incidence de ce changement pour vous?

Le changement de structure des fonds et le transfert au Fonds Granite Retraite peuvent occasionner un gain ou une perte en capital pour les participants qui investissent dans des Fonds Granite axés sur une date d'échéance via un régime non enregistré. Nous indiquerons les gains et les pertes dans les feuillets fiscaux T3 et T4PS de 2023, qui seront accessibles en février 2024.

Les participants qui ont des placements dans un régime non enregistré (imposable) doivent inscrire leurs gains et leurs pertes en capital dans leur déclaration de revenus pour l'année où les opérations ont eu lieu. Nous vous recommandons de consulter un spécialiste des questions d'impôt pour obtenir des conseils.

Ni le transfert d'actif au Fonds Granite Retraite ni le changement de structure de fonds n'entraînera un gain ou une perte en capital imposable pour les participants qui investissent dans un régime enregistré.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Pour ce faire, utilisez l'outil **Répartition de l'actif** : ouvrez une session sur le site des participants, puis sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Le site Morningstar® vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous **Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?**

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.